

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2005

➤ MODIFICATION DU POS

Le Conseil, après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur, décide de supprimer une partie de l'emplacement réservé n°3 le long du collecteur principal des eaux usées entre la route des Templiers et la ZA de la Plaine afin de permettre l'aménagement de certaines parcelles.

➤ ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEMANDES DE SUBVENTIONS

⇒ **Programme Route de Saint-Juéry** : mise en séparatif du réseau unitaire et création d'un déversoir d'orage. Montant estimé des travaux : 396 681,25 €HT.

Le Conseil approuve le projet, décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant maximum de 158 652,50 € et une autre auprès du Conseil Général pour un montant de 99 190,31 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au projet.

⇒ **Programme Route de Villefranche** : Montant estimé des travaux : 155 651 €HT.

Le Conseil approuve le projet, décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant maximum de 62 260,40 € et une autre auprès du Conseil Général pour un montant de 38 912,75 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au projet.

➤ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

⇒ **Aménagement du stade** : il convient de rajouter 500 € à ce programme, cette somme sera retirée du poste "*imprévus et divers*".

⇒ **Eclairage public** : il convient de rajouter 2 500 € à ce programme, cette somme sera retirée du programme "*clôture et arrosage du stade*".

⇒ **Site Internet** : il convient de rajouter 2.000 € à ce programme, cette somme sera retirée du poste "*imprévus et divers*".

⇒ **Voirie 2005** : il convient de rajouter 2.600 € à ce programme, cette somme sera retirée du poste "*imprévus et divers*".

Le Conseil approuve ces 4 décisions.

➤ CONVENTION EDF DI@LEGE

Cette convention permet à la Mairie d'effectuer un suivi détaillé de la consommation d'électricité sur chaque poste communal via un accès Internet. Le service avait été proposé gratuitement pendant 1 an.

Considérant l'intérêt de ce service, le Conseil décide de passer une convention de 2 ans avec EDF pour un tarif de 150,60 €TTC par an.

➤ DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

La Commission Relations Publiques et Communication fait deux propositions:

⇒ **Voie de desserte du futur lotissement de La Rivière**, situé au lieu-dit « La Rivière de Cunac » :

➔ COTE PLANCHAUDE

(de l'ancien occitan « *palanca* », palissade, haute clôture de pieux pour protéger un lieu stratégique), nom d'un ancien chemin rural reliant Cunac à St Eloi et mentionné dans l'« Etat général de tous les chemins ruraux de la commune de Cunac » (1841).

⇒ **Voie de desserte du Centre de Formation d'Apprentis**, à partir du futur rond-point sur la RD 999 et rejoignant le VC2 (Route des Templiers)

➔ ROUTE DES TEMPLIERS

Celle-ci sera prolongée jusqu'au nouveau rond-point. Le tronçon actuel de la Route des Templiers entre le Chemin du Pin et la RD 999 sera fermé au niveau de la RD et deviendra ainsi une impasse.

Le Conseil, fidèle à ses choix de faire revivre les anciens noms de lieux liés à l'histoire de Cunac, donne son accord pour ces deux dénominations.

➤ **RECENSEMENT GENERAL 2006**

Il se déroulera pour notre commune du 19 janvier au 18 février 2006.

Le Conseil décide de fixer le montant de vacation des 3 agents recenseurs à 4,32 € brut par logement recensé.

➤ **MISE A JOUR DES CADRES D'EMPLOI DE CATEGORIE C**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil un courrier du Centre de Gestion relatif au reclassement de 7 agents municipaux de catégorie C à effet du 1^{er} novembre 2005.

Le Conseil prend acte de ce courrier et approuve cette mise à jour.

➤ **CONVENTION AVEC LA C2A**

Le Conseil de Communauté a décidé de remplacer la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui était reversée aux communes membres par des fonds de concours. Ces fonds permettent d'attribuer aux communes une somme équivalente mais qui doit être affectée à un équipement déterminé.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président de la C2A la convention pour obtenir un fonds de concours de 10 025 € qui sera affecté à l'aménagement du stade d'entraînement et de la Salle de sports.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **Rapport d'activités 2004 de la C2A**

Voté par le Conseil de Communauté, il est consultable à la Mairie.

⇒ **Zones AOC de Cunac**

Suite à enquête de l'INAO, un décret a été pris concernant les zones AOC. Le plan de zonage est consultable à la Mairie.

⇒ **Ecole**

Une réunion entre le Directeur, l'Inspecteur départemental, les parents d'élèves et la Mairie a permis de faire un point de situation quant aux perspectives pour la rentrée 2006. L'évolution des effectifs ne justifie pas, actuellement, l'ouverture d'une classe supplémentaire, une enquête est toutefois en cours auprès des futurs habitants connus pour appréhender plus finement l'incidence des nouveaux arrivants sur les effectifs 2006/2007.